

## **Mon crédit est presque épuisé et je ne peux pas recharger mon compteur à budget dans l'immédiat, vais-je être coupé??**

### **Notre réponse**

**Non.**

Lorsqu'il ne reste presque plus d'argent sur le compteur et que vous ne pouvez pas recharger votre carte dans l'immédiat, vous pouvez activer un crédit de secours d'une valeur d'environ 10 à 15 euros (les montants varient selon l'énergie et le gestionnaire de réseau de distribution).

Il s'agit d'une **avance, qui est déduite du prochain rechargement de la carte.**

*Pour plus d'informations sur le crédit de secours, voyez notre fiche [Qu'est-ce que le crédit de secours ?](#)*

*Vous trouverez plus d'informations sur l'utilisation du compteur à budget dans les brochures [d'Ores](#), disponibles dans l'onglet [documents utiles](#).*

**Bon à savoir !** Si vous êtes client protégé, des mesures de protection supplémentaires sont prévues si vous ne pouvez pas recharger votre carte.

*Pour plus d'informations, consultez notre rubrique [Je suis client protégé et je dispose d'un compteur à budget](#).*

### **Références légales**

#### **Documents type**

Brochure: Votre compteur à budget gaz naturel – éditée par ORES – août 2019

Brochure: Votre compteur à budget électricité – éditée par ORES – août 2019

Date de mise à jour: Jeudi 14/01/21